



Exemple pratique

Ville de Lucerne : nettoyer les bâtiments publics de manière écologique

Depuis 2022, la ville de Lucerne utilise presque exclusivement des produits de nettoyage écologiques pour le nettoyage (de base, d'entretien et spéciaux). La directive sur l'achat durable de la ville de Lucerne, élaborée en collaboration avec les acheteuses et acheteurs de produits de nettoyage, le service de protection de l'environnement et la direction des finances, en constitue la base. Grâce à une bonne collaboration avec le fournisseur existant, l'assortiment de produits de nettoyage a pu être adapté pendant le contrat en cours.

Situation de départ et objectif

La ville de Lucerne, qui compte près de 83 000 habitants et qui est le chef-lieu du canton du même nom, entend jouer un rôle de modèle en achetant des produits et des services durables. Elle s'est fixée pour objectif de réduire à zéro tonne les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie d'ici 2040. De nouvelles mesures sont élaborées en permanence pour atteindre ces cibles ambitieuses. Elles comprennent également des objectifs de consommation durable. La pièce maîtresse de l'achat public durable est une directive sur l'achat durable à Lucerne, élaborée par le service de protection de l'environnement, la direction des finances et les acheteuses et acheteurs de la ville. Depuis 2020, cette directive constitue la base obligatoire pour l'achat de tous les services et produits de toutes les directions et de tous les départements.

Ainsi, aussi bien pour le nettoyage de base, le nettoyage d'entretien et le nettoyage spécial des bâtiments municipaux, seuls des produits de nettoyage répondant aux critères de la directive doivent être utilisés. Dans la ville de Lucerne, une équipe décide de l'assortiment de produits de nettoyage en collaboration avec l'acheteur responsable. Toutes les surfaces à nettoyer sont prises en compte.

Les défis sont ici les différentes applications et exigences des surfaces à nettoyer. Les produits de nettoyage vont des sols et des façades aux pièces nécessitant une hygiène particulièrement élevée, comme les installations sanitaires des salles de sport. Outre les produits standard, des produits pour les nettoyages de base et spéciaux sont également utilisés. Ces derniers sont en principe plus agressifs en raison de leur forte concentration en composants chimiques et donc moins respectueux de l'environnement. Les acheteuses et acheteurs de produits doivent également surveiller en permanence l'évolution rapide du marché et du cadre juridique et anticiper les nouvelles interdictions et exigences. Parallèlement, les critères écologiques de la directive d'achat de la ville de Lucerne doivent être mis en œuvre. Il est notamment difficile de vérifier dans quelle mesure les produits de nettoyage respectent ces aspects spécifiques de la durabilité.

Au moment de l'entrée en vigueur de la directive, il existait déjà un contrat entre Lucerne et un fournisseur de produits de nettoyage. Cependant, grâce à une étroite concertation entre le service d'achat de produits chimiques, le spécialiste du service de protection de l'environnement et le fournisseur, le contrat en cours a pu être adapté conformément à la nouvelle directive.

Aspects de durabilité

La directive sur l'achat durable de la ville de Lucerne met particulièrement l'accent sur les aspects écologiques lors de l'achat de produits de nettoyage afin de protéger l'environnement, la santé du personnel de nettoyage et des employés et employées municipaux, ainsi que la protection des eaux :

- Les sprays contenant des agents propulseurs sont interdits. Les sprays contenant de l'air constituent une exception. (Critère obligatoire)
- Les produits de nettoyage sont, dans la mesure du possible, certifiés par un écolabel de type 1 selon la norme ISO 14001, comme l'Ange bleu ou l'écolabel européen. Les exceptions doivent être justifiées. (Critère obligatoire)
- Les produits de nettoyage doivent être biodégradables à 95%. Les exceptions doivent être justifiées. (Critère d'adjudication)
- Dans la mesure du possible, les substances dangereuses pour l'environnement telles que le phosphore, les agents de surface peu dégradables, les azurants optiques, les biocides et autres produits des classes de danger sont évités. (Critère d'adjudication)
- Les matières premières des produits de nettoyage sont prises en compte dans la mesure du possible. Par exemple, les produits issus de matières premières renouvelables et de matières premières locales doivent être privilégiés. (Critère d'adjudication)
- Un système de dosage adapté au détergent doit être si possible disponible. (Critère d'adjudication)

La directive donne également des indications sur l'utilisation écologique des détergents lors de leur utilisation :

- Des aides au dosage sont utilisées dans la mesure du possible. (Critère d'adjudication)
- Les nettoyeurs désinfectants ou hygiéniques ne doivent être utilisés que lorsque c'est absolument nécessaire. Le personnel de nettoyage est formé en conséquence et n'utilise les produits de nettoyage que sur les surfaces prévues à cet effet.

Résultats et impact

L'assortiment existant du fournisseur a été en grande partie élargi conformément aux critères de durabilité, avec des alternatives plus écologiques aux produits conventionnels. Ainsi, depuis fin 2022, seuls les produits certifiés par un label recommandé, comme l'Ange bleu ou l'Ecolabel européen, sont utilisés pour le nettoyage d'entretien. En outre, dès que les anciens produits sont épuisés, des alternatives sont examinées et remplacées par des alternatives plus écologiques chaque fois que possible. Le personnel impliqué voit d'un bon œil le nouvel assortiment écologique de produits de nettoyage et est clairement sensibilisé à l'utilisation optimale des produits, et ce d'autant plus que l'adaptation et l'élargissement de l'assortiment n'ont entraîné que peu de coûts supplémentaires.

L'achat de produits d'entretien écologiques pose un certain nombre de défis aux acheteuses et acheteurs de la ville de Lucerne. Le sujet est complexe et le marché ainsi que le cadre légal sont en constante évolution. Malgré cette dynamique, l'offre de produits durables, et notamment de produits certifiés, est actuellement relativement faible. Il n'existe pas toujours d'alternatives écologiques, en particulier pour les nettoyages spéciaux, par exemple pour les locaux ayant des exigences élevées en matière d'hygiène, pour l'élimination des graffitis dans les rues ou pour l'élimination de la peinture et des stylos à bille. Actuellement, pour les nettoyages spéciaux, Lucerne utilise encore souvent des produits qui ne sont pas conformes à 100% à la directive. La toxicité de ces produits est soigneusement évaluée et leur utilisation est limitée à des cas exceptionnels.

Un autre défi est celui de la preuve. Certains critères sont difficiles à vérifier, en particulier ceux qui exigent que les produits soient biodégradables. A Lucerne, un atelier avec un spécialiste externe a permis de résoudre ce problème : divers produits de nettoyage dont l'innocuité était incertaine ont été analysés et évalués. En outre, les acheteuses et acheteurs de la ville ont appris à interpréter les fiches de données de sécurité et à reconnaître ainsi les preuves de conformité aux critères.

Le spécialiste de la protection de l'environnement conseille de centraliser autant que possible l'achat des produits. Ainsi, une seule personne a une vue d'ensemble de toutes les surfaces à nettoyer et il est possible d'acheter un petit assortiment de produits durables conformes aux directives. En outre, il convient de travailler autant que possible avec des labels. L'exemple de Lucerne montre que la collaboration et la communication entre toutes les parties prenantes sont d'une importance capitale pour la promotion de l'achat responsable. Seul un bon échange avec le fournisseur a permis d'adapter le contrat en cours et de mettre ainsi en œuvre les directives.

Outre les experts, il est également possible de consulter des outils existants :

- [Liste de recommandations de la CIEM pour les produits de nettoyage](#)
- [Fiche sur matériaux et produits pour les écoles et les crèches](#)
- [Fiche sur les produits et services de nettoyage](#)
- [Labelinfo.ch](#)
- [Critères de l'UE pour les marchés publics écologiques de produits et services de nettoyage.](#)

Vous trouverez d'autres recommandations, des critères pour l'achat responsable de produits d'entretien ainsi qu'un aperçu des aspects environnementaux, sociaux et sanitaires de cette catégorie de produits dans la [Toolbox Achats Responsables Suisse](#).

Auteur : Maria-Luisa Kargl

"Certains critères sont difficiles à vérifier ! Toutefois, ce n'est que lorsque les objectifs sont ambitieux que les choses bougent".

Spécialiste de la protection de l'environnement, de la qualité de l'air, de la protection du climat, de l'énergie, ville de Lucerne